

**MAIRIE  
DE  
LES HAIES  
69420**

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

**ARRETE N° 16-2023**

**Objet : Interdiction Temporaire de la circulation  
au Bourg de la Commune Rue des Champs.**

Le Maire de la Commune de **LES HAIES 69**,

**Vu** l'article R 225 du Code de la Route,

**Vu** les articles L 131-1 et L 131-4 du Code des Communes

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre sur la signalisation routière modifiée par la circulaire du 25 juillet 1974,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée par la circulaire du 24 juillet 1974,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-62 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-3 du 7 janvier 1983,

Considérant que pour des motifs de sécurité pendant la kermesse de l'école qui se déroulera le 30 juin 2023 au Bourg de LES HAIES, Rue des Champs Blancs, il y a lieu d'interdire la circulation de tous véhicules le 30 juin 2023 de 15H00 à minuit, sur la rue des Champs Blancs (Voie d'accès au lotissement « Les Champs Blancs ») et des Chênes.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la circulation de tous véhicules est interdite le 30 juin 2023 de 15H00 à minuit, sur la rue des Champs Blancs, l'accès au lotissement « Les Champs Blancs » se fera par l'entrée du lotissement « Les Chênes » près du Cimetière, sur la RD 59.

**Article 2** : Cette réglementation sera applicable dès la mise en place de la signalisation prescrite dans ce cas.

**Article 3** : Tous agents de la force publique et toutes personnes habilitées à constater des infractions à la police de la circulation sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet, délégué pour la police, Direction de la Réglementation 2<sup>ème</sup> Bureau
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AMPUIS
- M. le Chef du Centre de secours de CONDRIEU

Fait à LES HAIES, le 21 juin 2023

Le Maire,

Thierry SALLANDRE

